

---

Première Réunion préparatoire  
Genève, 13 février 2004  
Point 11 de l'ordre du jour

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE**

### **Introduction**

1. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dispose, en son article 12, paragraphe 1, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoquera une conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention.
2. La première Réunion préparatoire a été tenue en application des décisions prises à la cinquième Assemblée des États parties. La cinquième Assemblée est convenue de tenir la première Conférence d'examen de la Convention dans les bâtiments de l'ONU à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004, et de tenir des réunions préparatoires dans les bâtiments de l'ONU à Genève le 13 février et les 28 et 29 juin 2004. En outre, l'Assemblée est convenue de désigner l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, Président de la première Conférence d'examen, de demander au Kenya de désigner un secrétaire général de la Conférence d'examen, d'approuver l'estimatif des coûts de la tenue des réunions préparatoires établi par l'ONU, et d'entreprendre les préparatifs en se fondant sur les éléments figurant dans le rapport du Président de la quatrième Assemblée des États parties (APLC/MSP.5/2003/5, annexe II). Enfin, l'Assemblée a encouragé vivement les États à se faire représenter à l'échelon le plus élevé possible au débat de haut niveau qu'il est prévu de tenir à la fin de la première Conférence d'examen.

### **Organisation de la première Réunion préparatoire**

3. M. Wolfgang Petritsch, Ambassadeur d'Autriche et Président désigné de la première Conférence d'examen, a ouvert la première Réunion préparatoire le 13 février 2004. À cette occasion, le Président désigné a informé les États parties qu'il avait demandé aux représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Malaisie, du Mozambique, du Nicaragua et de la Norvège de faire fonction de collaborateurs du Président, afin de le seconder dans la préparation des documents de fond de la première Conférence d'examen. En outre, le Président désigné

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

s'est déclaré convaincu que les préparatifs devaient se dérouler dans la transparence et être ouverts à tous; dans cet esprit, il a invité toutes les parties intéressées à contribuer aux préparatifs de fond de la Conférence d'examen.

4. À sa 1<sup>ère</sup> séance plénière, le 13 février 2004, la première Réunion préparatoire a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document APLC/CONF/2004/PM.1/1 et qui est joint au présent rapport en tant qu'annexe I. À la même séance, le Président désigné a informé la Réunion qu'il se guiderait sur le règlement intérieur appliqué à la dernière Assemblée des États parties.

### **Participation à la première Réunion préparatoire**

5. Les 82 États parties dont le nom suit ont participé à la Réunion: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Croatie, Danemark, El Salvador, Érythrée, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Surinam, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Yémen et Zambie.

6. Six États – le Bélarus, le Burundi, la Grèce, la Serbie-et-Monténégro, le Soudan et la Turquie – qui avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré, mais à l'égard desquels cette dernière n'était pas encore entrée en vigueur, ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

7. Cinq États signataires – le Brunéi Darussalam, l'Éthiopie, l'Indonésie, la Pologne et l'Ukraine – qui n'avaient pas encore ratifié la Convention ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

8. Les 22 États dont le nom suit, qui n'étaient pas non plus parties à la Convention, ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bhoutan, Cuba, Égypte, Estonie, Finlande, Iraq, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Maroc, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République de Corée, Singapour et Sri Lanka.

9. Les organisations et institutions internationales, organisations régionales, organisations non gouvernementales et entités ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Appel de Genève, Association internationale des soldats de la paix (AISP), Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Institut de recherche pour la paix dans le monde, Oslo, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence

islamique, Organisation des États américains (OEA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Service de l'action antimines de l'ONU et Union africaine.

10. On trouvera dans les documents APLC/CONF/2004/PM.1/Misc.1 et INF.1, respectivement, une liste provisoire et une liste définitive de toutes les délégations à la première Réunion préparatoire.

### **Travaux de la première Réunion préparatoire**

11. La première Réunion préparatoire a tenu deux séances plénières, le 13 février 2004.

12. La Réunion a fait des recommandations concernant un ordre du jour provisoire, un programme de travail provisoire et un estimatif des coûts. La Réunion a pris note de l'engagement du Président désigné de consulter les États parties en vue de pouvoir présenter à la deuxième Réunion préparatoire un projet de règlement intérieur révisé. En outre, la Réunion a pris note de l'engagement du Président désigné de consulter les États parties au sujet de l'élaboration, à la deuxième Réunion préparatoire, d'une recommandation concernant les vice-présidents de la Conférence d'examen.

13. Ayant pris note du fait que les États parties souhaitaient demander au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de nommer un secrétaire exécutif de la première Conférence d'examen, le Président désigné a informé la Réunion qu'il avait reçu notification de l'intention du Secrétaire général de nommer Secrétaire exécutif M. Enrique Roman Morey, Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement et du Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui aux conférences. Le Président désigné a également informé la Réunion qu'il avait demandé à M. Kerry Brinkert, gestionnaire de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, de faire fonction de Coordonnateur exécutif du Président, afin de l'appuyer dans l'accomplissement de ses tâches.

14. La Réunion a pris note du fait que le Kenya avait désigné Secrétaire général de la première Conférence d'examen M. Peter O. Ole Nkuraiya, Secrétaire permanent au Ministère des affaires étrangères.

15. La Réunion a examiné deux documents de travail établis par des Collaborateurs du Président, ainsi qu'un troisième, qu'avait établi le Président désigné. Ces documents sont publiés sous les cotes APLC/CONF/2004/PM.1/WP.1 à WP.3. La Réunion a pris note de ces documents et, d'une manière générale, a constaté avec satisfaction que leur teneur guiderait utilement le Président désigné dans la poursuite de ses efforts pour élaborer avec les États parties un projet d'examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention, un projet de plan d'action à mettre en œuvre après la Conférence d'examen, un projet de document sur la nature, la périodicité et l'enchaînement des assemblées des États parties après la Conférence et les questions qui y sont liées, ainsi qu'un projet de déclaration de haut niveau et, en tant que de besoin, un projet de conclusions relatives à l'application de la Convention.

16. La Réunion a pris note du fait que le Président désigné souhaitait voir les États parties lui donner après la deuxième Réunion préparatoire une idée claire de ce qui devrait figurer dans la documentation à établir pour la Conférence d'examen, afin qu'il puisse fournir au plus vite des projets de document aux États parties pour examen. Dans ce contexte, la Réunion a pris note

de l'intention du Président désigné de tenir une réunion informelle d'une journée pendant la dernière semaine de septembre pour examiner les projets de document.

17. En outre, le Kenya, pays hôte de la première Conférence d'examen, a fait le point sur les questions logistiques et administratives liées à la Conférence et le secrétariat a fait de même sur les questions d'organisation. La Réunion s'est déclarée satisfaite de l'état des préparatifs.

### **Décisions et recommandations**

18. La Réunion a recommandé que soient adoptés à la première Conférence d'examen l'ordre du jour provisoire et le programme de travail provisoire publiés sous les cotes APLC/CONF/2004/1 et APLC/CONF/2004/2, respectivement. En outre, la Réunion a pris note de l'engagement du Président désigné de faire part à la deuxième Réunion préparatoire de son avis sur les moyens les plus indiqués de mettre en œuvre l'ordre du jour et le programme de travail.

19. La Réunion a recommandé que soit adopté à la première Conférence d'examen l'estimatif des coûts liés à l'organisation de la Conférence, tel qu'il figure dans le document APLC/CONF/2004/4, exception faite de la section B de cet estimatif. La Réunion a pris note de l'engagement du Président désigné de consulter les États parties au sujet de cette section, de sorte qu'il puisse donner à la deuxième Réunion préparatoire de plus amples éclaircissements à ce sujet ou de lui soumettre un estimatif révisé.

### **Documentation**

20. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents de la première Réunion préparatoire. Ces documents sont disponibles par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.ods.unog.ch>).

### **Adoption du rapport d'activité de la première Réunion préparatoire**

21. La Réunion a adopté le projet de rapport d'activité reproduit dans le document APLC/CONF/2004/PM.1/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Son rapport d'activité est publié sous la cote APLC/CONF/2004/PM.1/2.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR**

tel qu'il a été adopté à la 1<sup>ère</sup> séance plénière le 13 février 2004

1. Ouverture de la première Réunion préparatoire.
2. Adoption de l'ordre du jour de la première Réunion préparatoire.
3. Recommandation d'un projet d'ordre du jour de la première Conférence d'examen.
4. Recommandation d'un projet de programme de travail de la première Conférence d'examen.
5. Recommandation d'un projet de règlement intérieur de la première Conférence d'examen.
6. Recommandation concernant les vice-présidents de la première Conférence d'examen.
7. Recommandation d'un projet d'estimatif des coûts de la première Conférence d'examen.
8. Échange de vues sur les préparatifs à entreprendre en vue d'un examen de la Convention, l'élaboration d'un plan d'action, de recommandations concernant la tenue d'assemblées des États parties à l'avenir et un programme de travail à exécuter pendant de futures intersessions, ainsi que d'une déclaration de haut niveau, et de l'adoption, en tant que de besoin, de conclusions relatives à l'application de la Convention.
9. État des questions administratives et logistiques.
10. Questions diverses.
11. Examen et adoption d'un rapport d'activité de la première Réunion préparatoire.

Annexe II**LISTE DES DOCUMENTS DE LA PREMIÈRE  
RÉUNION PRÉPARATOIRE****13 février 2004**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>	<b>Auteur/pays/ organisation</b>
APLC/CONF/2004/PM.1/1	Ordre du jour provisoire	Président-désigné
APLC/CONF/2004/PM.1/2	Rapport d'activité de la première Réunion préparatoire	Secrétariat
APLC/CONF/2004/PM.1/WP.1	Preparing a High Level Declaration for the Review Conference	Président-désigné
APLC/CONF/2004/PM.1/WP.2	Nature, Timing and Sequencing of Post-2004 Meetings of the States Parties and Related Matters	Allemagne, Malaisie
APLC/CONF/2004/PM.1/WP.3	Preparing Draft Documents for Consideration at the Review Conference: Suggested Elements For The "Review" And "Action Plan"	Canada, Mozambique, Nicaragua, Norvège
APLC/CONF/2004/PM.1/CRP.1	Draft Procedural Report	Secrétariat
APLC/CONF/2004/PM.1/Misc.1	Liste provisoire des participants	Secrétariat
APLC/CONF/2004/PM.1/INF.1	Liste des participants	Secrétariat

Pour toutes questions techniques sur la procédure à suivre pour obtenir les documents susmentionnés, contacter directement le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU par courrier électronique (<http://www.ods.unog.ch/ods/>). L'accès au Système est gratuit pour les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, pour un certain nombre d'utilisateurs des institutions spécialisées et organisations du système des Nations Unies et pour 20 utilisateurs au maximum dans chacun des États Membres de l'Organisation. Les demandes d'accès sont à adresser à la personne suivante:

M<sup>me</sup> Margaret Wachter  
 Adresse électronique: [mwachter@unog.ch](mailto:mwachter@unog.ch)  
 Télécopie: +41 22 917-0736  
 Téléphone: +41 22 917-3657

-----